

## Les différents permis dans le domaine de l'asile

Statut / Permis	Explication
<b>Permis N</b> Le requérant d'asile	La personne a déposé une demande d'asile. Elle attend la réponse du SEM.
<b>Permis B réfugié</b> Le réfugié reconnu	Le SEM a accepté la demande d'asile. La personne est reconnue comme réfugiée. Elle reçoit une autorisation de séjour: le permis B réfugié.
<b>Permis F étranger</b> La personne admise provisoirement	Le SEM n'a pas accepté la demande d'asile. Mais la personne a le droit de rester pour un temps limité car la situation dans le pays d'origine est trop dangereuse pour un retour.
<b>Permis F réfugié</b> La personne admise provisoirement	Le SEM reconnaît la personne comme réfugiée, mais il ne lui donne pas l'asile. La personne peut rester pour un temps limité. La personne reçoit alors une admission provisoire.
<b>Attestation de délai de départ</b> La personne déboutée	Le SEM n'a pas accepté la demande d'asile. Ou le SEM n'a pas traité la demande. Selon les accords de Dublin, c'est un autre pays qui doit traiter cette demande. Alors la personne doit quitter la Suisse.
<b>Statut S</b> La personne à protéger	La personne peut rester en Suisse pour un temps limité. Jusqu'à ce que la situation dans son pays s'améliore.